
KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 1 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)**

Code(s) du produit : S/O

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Nettoyant dégraissant. Solvant industriel.

Famille chimique

: Hydrocarbure de brome

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Refer to Supplier

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Kersol Incorporated

6580 Treviso Terrace
Mississauga, ON, Canada
L5N 4K3

No. de téléphone du fournisseur

: (416) 923-9120

No. de téléphone en cas d'urgence

: (866) 856-5366 (CHDS)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Odeur forte, sucrée.

Dangers les plus importants:

Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:

Dommages/irritation de l'œil - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée - Catégorie 2

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 2 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.
Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Peut réagir lentement avec l'eau pour former de l'acide bromhydrique corrosif et toxique. Provoque une légère irritation cutanée. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 3 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Bromure de propyle	1-Bromopropane Monobromopropane n-PB	106-94-5	95,0
Alcool propylique normal	n-propanol Éthyl carbinol 1-hydroxypropane	71-23-8	3,5
Époxy-1,2 butane	Époxy-1,2 butane Éthyloxirane	106-88-7	0,75

SECTION 4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau* : Enlever les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, un larmoiement, une tuméfaction et une vision trouble. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.
Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Les symptômes peuvent inclure une diminution de la motilité des spermatozoïdes et le pourcentage de spermatozoïdes normaux chez les hommes; l'augmentation des kystes ovariens, les folliculaires plus long cycle œstral, une baisse de la taille des portées et des sites d'implantation chez les femelles; la diminution du poids fœtal et une incidence accrue de variations squelettiques chez les petits.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Les symptômes peuvent inclure des convulsions, un manque de coordination et la diminution de la force de préhension.
Provoque une légère irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure sensation de brûlure, rougeur, enflure, séchage et fissuration de la peau.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 4 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Provoque des lésions oculaires graves. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : La poudre chimique, du gaz carbonique, de la mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

- : Peut réagir lentement avec l'eau pour former de l'acide bromhydrique corrosif et toxique.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Dioxyde de carbone; Bromure d'hydrogène; Dibromure de carbonyle; Brome; Propène

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Ne pas permettre une infiltration d'eau dans les récipients. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 5 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Pour les grandes quantités, se référer aux autorités environnementales pertinentes. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Époxy-1,2 butane (100 lbs / 45,4 kg).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur. Craint le gel.

Substances incompatibles

- : Alcalis forts; Oxydants; Bases; les métaux réactifs; Caoutchouc Naturel

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Bromure de propyle	0,1 ppm	P/D	P/D	P/D
Alcool propylique normal	100 ppm	P/D	200 ppm (500 mg/m ³)	P/D
Époxy-1,2 butane	2 ppm (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D

Note: La documentation pour la TLV du nPB de l'ACGIH affirme que la TLV s'applique au nPB avec un contenu iPB de 0,1 à 0,2% en poids. Le contenu iPB du nPB dans les produits Kersol stabilisés est indiqué par l'analyse de chromatographie en phase est supérieure ou égale à un ordre de grandeur en dessous de ce niveau, à 0,01% ou moins. L'EPA aux États-Unis indique un niveau d'exposition au nPB dans la gamme de 18 à 30 ppm ce qui est une protection pour les travailleurs. (Federal Register le 30 mai 2007).

Indices d'exposition biologique:

Aucune limite d'exposition biologique pour l'ingrédient (s).

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 6 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Contrôles de l'exposition****Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire

- : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Porter selon besoins: Viton; Silver Shield™. Protéger contre les éclaboussures en versant: Caoutchouc nitrile; Gants en néoprène; Caoutchouc Butyl. Éviter les gants en caoutchouc naturel. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter un tablier et des manches longues résistants aux produits chimiques, en transvasant afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Apparence** : Liquide transparent incolore.**Odeur** : Odeur sucrés.**Seuil olfactif** : P/D**pH** : 6,8 (estimation) (nPB)**Point de fusion/point de congélation**

: - 110°C (- 166°F) (nPB)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 70°C (158°F)

Point d'éclair : Aucun(e).**Point d'éclair, méthode** : ASTM D56 (Coupelle fermée, Tag)**Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)**

: 4,7 (acétate de butyle = 1)

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: 3,8%

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 9,5%

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 7 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Propriétés comburantes : Aucun(e).
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : 134 mmHg @ 25°C (77°F)
Densité de vapeur : > 1 (Air = 1.0)
Densité relative / Poids spécifique : 1,29 @ 25°C (77°F)
Solubilité dans l'eau : Négligeable Peut réagir avec l'eau.
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile : P/D
Température d'auto-inflammation : 460°C (860°F)
Température de décomposition : P/D
Viscosité : P/D
Matières volatiles (% en poids) : P/D
Composés organiques volatils (COV) : 1290 g/L (10,8 lbs/gal)
Pression absolue du récipient : S/O
Distance de projection de la flamme : S/O
Autres observations physiques/chimiques : Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Peut réagir lentement avec l'eau pour former de l'acide bromhydrique corrosif et toxique.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Matériaux incompatibles : Alcalis forts; Oxydants; Bases; les métaux réactifs; Caoutchouc Naturel
Produits de décomposition dangereux : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables:**

Voies d'entrée - inhalation : OUI
Voies d'entrée - peau et yeux : OUI
Voies d'entrée - ingestion : OUI
Voies d'exposition - absorption cutanée : OUI

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 8 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central.

Signes et symptômes - ingestion

- : Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les symptômes peuvent inclure nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Signes et symptômes - peau

- : Provoque une légère irritation cutanée. Un contact continu, comme quand le produit se trouve piéger contre la peau sous les vêtements ou les bijoux, risque d'être plus irritant. Risque d'être absorbé par la peau.

Signes et symptômes - yeux

- : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmolement, rougeur, oedème et une vision floue. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Mutagénicité

- : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:
Cancérogénicité - Catégorie 2. Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
Contient: Bromure de propyle; Époxy-1,2 butane.
Le bromure de propyle est classé comme étant raisonnablement susceptible d'être cancérigène pour l'homme par le NTP (Groupe 2), et comme un cancérigène chez l'animal par l'ACGIH (Catégorie A3).
L'époxy-1,2 butane est classifié comme potentiellement cancérigène par le CIRC (Groupe 2B).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Contient: Bromure de propyle. Les symptômes peuvent inclure une diminution de la motilité des spermatozoïdes et le pourcentage de spermatozoïdes normaux chez les hommes; l'augmentation des kystes ovariens, les folliculaires plus long cycle œstral, une baisse de la taille des portées et des sites d'implantation chez les femelles; la diminution du poids fœtal et une incidence accrue de variations squelettiques chez les petits.

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 9 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.
Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée - Catégorie 2. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Les symptômes peuvent inclure des convulsions, un manque de coordination et la diminution de la force de préhension.

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA orale = 53 429 mg/kg
ETA cutanée= 115 714 mg/kg
ETA inhalation (vapeurs) = 813 mg/L/4H

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Bromure de propyle	14 374 ppm (72,31 mg/L) (vapeur)	> 2000 mg/kg	> 2000mg/kg
Alcool propylique normal	> 13 548 ppm (33,8 mg/L) (vapeur) (Aucune mortalité)	1870 mg/kg	4050 mg/kg
Époxy-1,2 butane	2050 - 6550 ppm (6,1 -19,3 mg/L) (vapeur)	900 mg/kg	1743 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

- : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Bromure de propyle; Époxy-1,2 butane. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Bromure de propyle	106-94-5	24,3 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Alcool propylique normal	71-23-8	4555 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Époxy-1,2 butane	106-88-7	100 - 215 mg/L (ide mélanote)	P/D	Aucun(e).

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 10 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Bromure de propyle	106-94-5	99,3 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Alcool propylique normal	71-23-8	3644 mg/L (daphnie magna)	> 100 mg/L	Aucun(e).
Époxy-1,2 butane	106-88-7	69,8 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Bromure de propyle	106-94-5	72,3 mg/L/96hr (algues vertes)	12,4 mg/L/96hr	Aucun(e).
Alcool propylique normal	71-23-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Époxy-1,2 butane	106-88-7	> 500 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistence et dégradabilité

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Bromure de propyle.
- Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Alcool propylique normal; Époxy-1,2 butane.

Potentiel de bioaccumulation

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Bromure de propyle (CAS 106-94-5)	2,10	11,29 (calculé)
Alcool propylique normal (CAS 71-23-8)	1,6	3,0
Époxy-1,2 butane (CAS 106-88-7)	0,68	1 - 17 (Poisson)

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 11 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun(e)	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	aucun(e)	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ces informations ne sont pas disponibles.

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 12 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Bromure de propyle	106-94-5	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
Alcool propylique normal	71-23-8	oui	Aucun(e).	Aucun.	non	S/O
Époxy-1,2 butane	106-88-7	oui	100 lb/ 45.4 kg	Aucun.	oui	0.1%

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger immédiat (aigu) pour la santé; Danger chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Bromure de propyle	106-94-5	Non	Développementale; mâle; femelle	non	oui	non	non	oui	non
Alcool propylique normal	71-23-8	Non	S/O	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Époxy-1,2 butane	106-88-7	Non	S/O	non	oui	oui	oui	oui	oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:

Époxy-1,2 butane (Partie 1, Substance de groupe A)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Bromure de propyle	106-94-5	203-445-0	Présent	Présent	(2)-73	KE-03707	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié.
Alcool propylique normal	71-23-8	200-746-9	Présent	Présent	(2)-207	KE-29362	Présent	HSR001215
Époxy-1,2 butane	106-88-7	203-438-2	Présent	Présent	(2)-229	KE-04286	Present	HSR005156

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015

Page 13 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
AIHA: American Industrial Hygiene Association
ETA: Estimation toxicité aiguë
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IBC: Conteneur pour vrac
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
Inh: Inhalation
La COI : inventaire de produits chimiques
ISHL: Droit de la santé et sécurité industrielle
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NOEC: Concentration sans effet observé
INRP: L'Inventaire national des rejets de polluants
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

KERSOL stabilisé nPB (bromure de n-propyle)**Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/22/2015**

Page 14 de 14

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Références** :
1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2015.
 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2015.
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2015 (Chempendium, HSDB et RTECs).
 4. Fiches signalétiques du fabricant.
 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2012.
 6. California Proposition 65 List - version du 4 décembre 2015.
 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2015.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 12/22/2015

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<u>Préparée pour:</u> Kersol Inc. 6580 Treviso Terrace West Mississauga, ON, Canada, L5N 4K3 Téléphone: (416) 923-9120 Adresser toutes les requêtes à: Kersol Inc.	
<u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Kersol Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Kersol Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Kersol Inc.

FIN DU DOCUMENT